

Décision

Générale

colonial

Décision n° 529 DU 5 AVRIL 1965 :

n° 529

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

5 avril 1965

Numéro JO

n° 5 du 01/05/1965

Date du numéro

1 mai 1965

TEXTE INTÉGRAL

Le Chef de poste de Gendarmerie de Loyada, chargé d'effectuer les vaccinations imposées par les règlements aux étrangers pénétrant en Côte Française des Somalis par ce poste frontière, percevra une indemnité de six mille francs (6.000 FD) par mois.